

Récapitulation 2016

Fortune

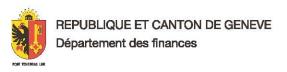
			100	
			3. Fortune	
12.00	Actifs commerciaux bruts et/ou fonds propres	B ₂ M ₁ M ₄		
14.00	Fortune brute mobilière	F ₂		
15.00	Fortune brute immobilière	D_2		
16.70	Valeur de rachat des assurances-vie	C ₃		
16.00	Autres éléments de fortune	C ₂		
91.00	Fortune brute A reporter ci-dessous, code 91.00	75		

Déductions liées à la fortune ci-dessus

			3. Fortune
91.00	Fortune brute Report du code 91.00 ci-dessus		
55.00	Dettes chirographaires et hypothécaires	E ₁	
57.00	Passifs commerciaux et/ou découvert commercial	B ₂ M ₁ M ₄	7
51.60	Déduction sur la fortune commerciale investie Contribuable		
51.60	Déduction sur la fortune commerciale investie Conjoint	. 1	MY IN
51.50	Déduction sociale sur la fortune		
95.00	Fortune nette totale Le cas échéant, fortune nette pour le taux	100	
97.00	Part proportionnelle de la fortune non-imposable	00	
99.00	Fortune imposable	2, -6	

Remboursement d'impôt Informations pour un éventuel rer à corriger ou à compléter SVP

NºIBAN en not	re possession		Appartenant à			
		-0-1	Rue et Nº			
		No	NPA et Localité			
			Pays			
	Si vous désirez nous communiqu	er un nouvel IBAN, merci de bie	n vouloir nous indiquer vos	coordonnées comp	olètes ci-dessous	
Nouveau NºIBAN						
Nom et Prénom						
Rue et Nº						
NPA et Localité						
Pays						



Déclaration fiscale 2016

Mandataire				А	
Contribuable	"couve	Contribuable		Р	
Nom, prénom	613 C10	Nom, prénom			
Date de naissance	760	Date de naissance	-		
Etat civil	6.0	Etat civil	-		
Nationalité	Mo	Nationalité			
Profession exercée		Profession exercée	8		
Confession	☐ Protestant ☐ Catholique Chrétien	Confession	☐ Protestant	☐ Catholique Chrétien	
S	☐ Catholique Romain ☐ Autres/Sans En complétant cette rubrique, vous connaîtrez le montani impôts cantonaux et communaux présente un solde en ve ecclésiastique jusqu'à concurrence de son montant (voir	tre faveur à la notification du b	oordereau, ce surplus est de		
Adresse			Code commune		
	Si vous êtes arrivé en 2016, lieu de provenance		Date d'arrivée	Loyer annuel du domicile personnel en 2016 CHF	
		A ret	ourner obligatoir	ement	
La ou les personnes soussigné(es) atteste(nt) avoir rempli cette déclaration d'impôt, le cas échéant, la demande de remboursement de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire d'impôt RSI, les formules annexées complètement et conformément à la vérité		accomp ni tromb	euillez retourner la présente formule de déclaration compagnée des annexes requises, sans agrafes trombones, dûment remplies, au moyen de nveloppe annexée à l'adresse suivante:		
Signature(s)					
Contribuable		Admi	nistration fiscale	cantonale	
Conjoint		Décla	ration personnes	physiques	
Lieu		Case	postale 3838		
Date		1211 (Genève 3		
En cas de question, vous po au(x) numéro(s) suivant(s) Tél. privé	uvez être atteint				



Récapitulation 2016

Revenu

			icc	IFD	
			1. Revenu	2. Revenu	
11.00	Revenu brut de l'activité dépendante	Contribuable A1			
21.00	Revenu brut de l'activité dépendante	Conjoint A2			
12.00	Revenu de l'activité indépendante	B ₂ M ₁ M ₆			
13.00	Revenu brut provenant de prestations Rentes, pensions	Cı			
14.00	Revenu brut mobilier	Fr	I I		
15.00	Revenu brut immobilier	D ₂	T T		
16.00	Autres revenus	C ₂			
17.00	Rentes AVS/AI	C ₁			
91.00	Revenu brut A reporter sur la feuille de droite, co	de 91.00 col.1 et 2	The state of the s		

Renseignements

Les revenus ci-dessous servent à la détermination de la (des) charge(s) de famille et/ou à l'application des lois sociales

	ad familio diyota a fappiloarion ado folo dobiardo	ICC	0
		Montant	
98.10	Versements provenant d'assurances de capitaux privées susceptibles de rachat	0.1	
98.20	Subsides provenant de fonds publics ou privés Allocations d'études, allocations spéciales, bourses		
98.30	Pensions alimentaires perçues par l'enfant majeur		
98.40	Allocations pour impotents et prestations complémentaires à l'AVS/AI		
98.41	Autres prestations complémentaires Ville de Genève, autres communes, etc.		
98.50	Solde du service militaire et indemnité de fonction de la protection civile	9	
98.60	Prestations de l'assurance militaire exonérées en vertu de la loi fédérale sur l'assurance militaire		
98.70	Versements à titre de réparation de tort moral		
98.75	Indemnités en capital imposées séparément		
98.80	Prestations délivrées par l'Hospice général y.c. LIASI		
98.81	Secours versés par une institution de bienfaisance Hors HG		•
98.90	Revenu provenant d'une activité lucrative d'un (des) enfant(s) mineur(s)		
98.95	Revenus bruts déjà imposés selon la procédure simplifiée prévue par la Loi sur le travail au noir		
98.96	Gains provenant des jeux de hasard exploités dans les maisons de jeu au sens de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu, du 18 décembre 1998		
98.00	Total		*

Récapitulation 2016

Déductions

			ICC	IFD
			1. Revenu	2. Revenu
91.00	Revenu brut Report du code 91.00 col.1 et 2, feuille de	gauche		
31.00	Déductions liées à l'activité dépendante	Contribuable A1		
41.00	Déductions liées à l'activité dépendante	Conjoint A2		
32.00	Déductions liées à l'activité indépendante	B ₂ M ₀	4/OI	
56.20	Déductions liées aux revenus mobiliers	F ₁		
58.00	Charges et frais d'entretien d'immeuble(s)	D_2		
33.00	Déductions liées aux rentes de la prévoyance p	professionnelle C4		
59.00	Autres déductions	C ₄		
52.00	Primes d'assurances	C ₃		
53.00	Pensions, contributions d'entretien versées	C ₄		
54.00	Rentes viagères payées	Сз		
55.00 57.00	Intérêts chirographaires et hypothécaires	E ₁		
	et/ou pertes non compensées	B ₂ M ₁ M ₆		
92.20	Sous-total ICC + IFD pour la déduction des fra Déduire du code 91.00 les codes 31.00 à 57.00	is medicaux		
71.00	Frais médicaux Montant net après déduction de la participation de la caisse maladie			
	Contribuable			
	Conjoint	du code 92.20 , col.1		
00.40	Enfant(s)	du code 92.20, col. 2		
92.40	Sous-total ICC + IFD pour la déduction des do de la déduction pour bénéficiaires de rentes AV	/S/Al		
73.00	Versements bénévoles et dons			
	Contribuable Total	100 au may 20%		
	Conjoint	du code 92.40 , col.1		v v
	Enfant(s)	IFD au max. 20% du code 92.40 , col. 2		
74.00	Versements aux partis politiques			
61.20	Contribuable Conjoint Charges de famille IFD			
61.25	Charges de famille ICC	<u>.</u> y		
61.30	Déduction pour bénéficiaires de rentes AVS/AI			Y Y Y Y
95.00	Revenu net total Le cas échéant, revenu net pour le t	aux		
97.00	Part proportionnelle du revenu non imposable			
99.00	Revenu imposable			